



TRESORERIE

adresse de correspondance
Avenue des arts 30
1040 BRUXELLES

Paielements
Traitements et Pensions

Note aux Ordonnateurs

votre courrier du

vos références

nos références

annexe(s)

Code contrat

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Suite au projet e-HRM, le SCDF applique, à dater de maintenant, une **nouvelle méthode de travail concernant l'attribution d'un nouveau numéro de contrat.**

Les modifications, par rapport à l'ancienne méthode de travail, sont indiquées en rouge.

| NOUVEAU CODE CONTRAT | |
|---------------------------------|--|
| Statutaires | <ul style="list-style-type: none">▶ Changement de département ou d'institution▶ Egalement en cas de mobilité |
| Contractuels | <ul style="list-style-type: none">▶ lors de chaque nouveau contrat<ul style="list-style-type: none">● Rosetta → contrat à durée déterminée● Rosetta → contrat à durée indéterminée● contrat à durée déterminée → contrat à durée indéterminée▶ lors de la prolongation de contrats existants |
| Contractuel ↔ Statutaire | Un agent contractuel devenant statutaire ou inversement |

Nous insistons pour que vous communiquiez les cas susmentionnés **à temps** au SCDF.

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de:

Il y va aussi de votre intérêt. Si la modification de contrat est communiquée trop tard, la dépense intervient toujours 2 fois (double charge budgétaire)*:

- 1 fois pour l'ancien numéro de contrat
- 1 fois pour le nouveau numéro de contrat

Nous comptons sur votre collaboration.

Bien à vous

Wilfried Van Herzeele
Administrateur des Paiements

* Exception: les départements déjà intégrés dans Fedcom